

Le mot du Directeur

Au moment où s'élabore une loi sécurité civile, il n'est pas inutile d'émettre quelques éléments de réflexion.

Il faut d'abord reconnaître que ce concept est faiblement pris en compte dans notre pays. Il repose principalement sur les services départementaux d'incendie et de secours et, accessoirement, sur les associations de secourisme (ADPC-CRF). Le concept est quasiment inconnu par les autres services publics et totalement ignoré par le grand public.

Dans notre société actuelle, il est indéniable que la sécurité a considérablement progressé, essentiellement dans le domaine technique avec des dispositifs extrêmement sophistiqués et intégrés dans les processus de construction et de fonctionnement des organisations. Cependant, force est de constater que l'esprit de sécurité des individus n'a pas progressé dans les mêmes proportions.

On a donc tendance à s'en remettre uniquement à la technique ou à d'autres personnes (un petit nombre) pour la sécurité. Certes, cela permet déjà d'éviter de nombreux drames. Cependant, cela n'exclura jamais la survenance d'un accident majeur aux conséquences incalculables (AZF en donne une idée) aussi dévastateur que le niveau technologique de notre société est élevé.

Cette loi sécurité civile, tant attendue, doit viser à combler ce déficit en posant quelques principes forts :

- la sécurité civile repose d'abord sur chaque individu à son niveau : il importe de le faire comprendre par tous les moyens et les formateurs de notre pays doivent s'y impliquer.
- chaque organisation - qu'elle soit publique ou privée - doit intégrer sa part du concept et développer les espaces nécessaires pour en assurer une juste appropriation.
- les SDIS, compte tenu de leur implantation territoriale et de leurs missions, peuvent devenir la colonne vertébrale du concept, sans d'ailleurs en revendiquer le monopole. Ils ne peuvent en effet, se prévaloir d'avoir répondu à tout, tout le temps, mais doivent pouvoir compter sur l'apport conjoncturel d'autres organisations publiques ou privées en tant que de besoin.

Complémentaire aux moyens d'intervention, pourrait parfaitement être confié aux SDIS, le rôle de formation du public et des organisations afin de développer ce nouvel esprit. Certes, il faudrait, dans cette hypothèse, des moyens supplémentaires qui, finalement, sont toujours moins chers que les conséquences d'une catastrophe, mais pas inenvisageables quant on sait que dans notre pays on consacre notablement moins de crédits à la sécurité civile que dans les autres pays au même niveau de vie, de technologie... et donc de risque.

Colonel MODERE

Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle

Sommaire

- **Mont-St-Martin Incendie Daewoo-Orion** pages 3 à 5
- **Jeudi 2 janvier 2003 Feu du château de Lunéville** pages 6 à 11
- **Feu industriel à Heillecourt** pages 12 à 14
- **Feux de forêts** page 15
- **Les bâtiments du GAEC du Longeau ravagés par les flammes** page 16
- **L'ancien moulin de la Caulre en feu** page 17
- **Nuit tragique à Saizerais** page 18
- **Nouveaux véhicules** pages 18 • 19
- **Les nouveaux ateliers en zone industrielle de Ludres** pages 20 • 21
- **Nouveau CSP à Toul** pages 22 • 23
- **Le SSSM au sein du SDIS** pages 24 • 25
- **Système d'Information Géographique** pages 26 • 27
- **Une ambulance pour le sud-marocain** page 27
- **Le service public de proximité avec le CPII Vandières** pages 28 • 29
- **Les nouveaux médaillés** page 30
- **Le don d'organes** page 30

LE MAGAZINE "LA LIAISON" EST ÉDITÉ PAR :

le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de Meurthe-et-Moselle ■ Directeur de la Publication : G. Royer ■ Responsable du magazine : Colonel Modéré ■ Conception/réalisation : agence Damned ! Nancy • Tél. : 03 83 28 94 32 ■ Crédit Photographique : Alexandre Marchi (ER) pour Lunéville • Samir Brinsi (Espace Photo) • René Bych (RL) • Fred Lecoq (RL) ■ SDIS 54 ■ Illustrations : René Dosne (Sitac) ■ Impression : Utim ■ Dépôt Légal 1415



Mont-St-Martin Incendie Daewoo-Orion

L'usine "Daewoo-Orion", implantée sur le Pôle Européen de Développement (P.E.D.) de Longwy en 1994, plus exactement, sur la commune de Mont-Saint-Martin, visait à relancer l'économie de cette région, frappée par la crise de la sidérurgie entre 1970 et 1990.



Plus de 500 emplois ont été créés dans cet établissement dévolu à la fabrication de tubes cathodiques pour téléviseurs.

Un contexte spécifique

Cependant, il y a deux ans, l'effondrement du "Chae-Boll" Daewoo, suite à un endettement colossal, a fait naître de sérieuses craintes quant à la pérennité de l'entreprise. Fin 2002, le dépôt de bilan, voire la liquidation, apparaît comme inévitable, ce qui a motivé une contestation forte des employés et de leurs organisations syndicales.

La menace de déversement des produits chimiques de l'usine (acide fluorhydrique, entre autres) ou des effluents de la station d'épuration, dans la rivière toute proche – la Chiers – était proférée par les personnels

les plus révoltés. Le spectre d'un conflit du type de celui de Cellatex à Givet en 2000 était à redouter, d'autant que l'établissement se situe à proximité immédiate des frontières Belges et Luxembourgeoises.

Devant cette situation dégradée, l'autorité préfectorale et ses services, en liaison avec les différents acteurs (administrateur judiciaire, élus locaux, représentants de la direction, syndicats), n'ont pas ménagé leurs efforts pour éviter le recours à des solutions désespérées, entraînant, à coup sûr, de graves répercussions sur l'environnement et sur la population d'un secteur fortement urbanisé.

Pour leur part, les officiers du groupement "Pays-Haut" du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle,

tentèrent de maintenir un contact permanent avec les cadres de sécurité de l'établissement, afin de connaître au mieux les intentions des personnels grévistes et l'état des produits chimiques. Ainsi, ces stocks, leur déplacement dans l'établissement, et les effluents en rétention dans la centrale d'épuration sont constamment suivis.

Dès les premiers jours de 2003, la situation se durcit et devient paroxystique. Des éléments souvent incontrôlés dégradent les lieux, en particulier les installations de sécurité (sprinklers, blocs d'alarme, ...). On note également plusieurs départs d'incendies, tous jugulés par le service de sécurité du site.

L'incendie, qui survenait dans la soirée du 23 janvier 2003, n'était, dans ces conditions, pas surprenant.



Mont-St-Martin Incendie Daewoo-Orion (suite)

Le site

Construits sur un terrain de 3 ha environ, largement isolés des tiers, les bâtiments peuvent être schématiquement présentés comme suit :

- ▶ un premier corps de bâtiment sur 6 000 m² accueille les fabrications appelées "Screen" ;
- ▶ un deuxième corps, d'une même surface, accolé au premier sert aux produits entrants et aux produits finis et leur emballage, notamment du polystyrène (150 m³).

Sont construits à l'extérieur :

- ▶ les locaux administratifs ;
- ▶ le stockage des produits chimiques gazeux, 1 000 m³ d'hydrogène, 50 m³ d'azote, 26 m³ d'oxygène ;
- ▶ les réserves de produits chimiques liquides (5,3 m³ de produits répertoriés dont 1,7 m³ d'acide fluorhydrique dilué à 40 %) ;
- ▶ une centrale d'épuration des eaux de process.

Les bâtiments sont formés par une ossature métallique, murs en bardage double peau et toiture en bacs acier.

L'établissement dispose de tous les équipements de sécurité incendie (sprinklage, désenfumage, boîtiers d'alarme). Il est défendu par un réseau d'incendie surpressé desservant 6 PI normalisés (360 m³/h). Un réseau sur voie publique, la Chiers toute proche, et l'établissement voisin Honeywell (à 500 m : 1 050 m³/heure à 15 bars) constituent des compléments largement suffisants.

L'incendie

20h45 L'alerte est reçue au CTA. Sont engagés en premier niveau du CSP Longwy, 1 FPTSR, 1 EPA 30, 1 UCGC, 1 VLOG et du CPII d'Hussigny-Godbrange, 1 FPTI. Sont avisés en même temps, les centres de traitement de l'alerte du Luxembourg et de la province du Luxembourg belge.

En ce qui concerne le Luxembourg, il faut préciser que le centre de secours le plus proche de Daewoo-Orion (en l'occurrence Petange à statut SPV) est à deux kilomètres et en liaison directe par autoroute.

Les secours de Longwy et de Petange se présentent pratiquement en même temps sur les lieux. Il est 21h55. 3 FPTGP 4000 et une EPA 30 luxembourgeoise complètent les moyens du SDIS 54 pour combattre l'incendie qui fait rage dans l'entrepôt produits finis, principalement le long de la façade Nord. La propagation au stock d'emballages en PVC apparaît inéluctable. L'incendie est accompagné de multiples explosions, celles-ci provenant du stock de bouteilles de gaz servant aux engins de manutention. Les sprinklers à l'évidence ne fonctionnent pas ou plus.

L'incendie perce la toiture en bacs acier. Les premiers objectifs sont répartis sur la façade nord entre les forces du SDIS 54 qui axent leurs efforts sur le risque de propagation vers la zone de production (mise en œuvre de 1 LC sur FPTSR, 1 LDV 70 sur EPA 30 et deux LDV de 45 à l'intérieur), et celles du Luxembourg qui sont chargées de réduire la puissance du foyer principal (1 LC 2000 sur FPTGP, 3 LDV de 70 sur EPA 30 et 1 LDV de 70 de plain-pied).

En considération du risque et du contexte, d'importants moyens de renfort sont mis en œuvre. Des moyens d'incendie sont engagés en renfort, successivement :

▶ du SDIS 54 : 3 FPTGP • 2 EPA 30 • 1 EPA 24 • 1 CCF6 • 1 UDA + MPRGP • 1VSAB • 1 UAR • 1 VPC • 1 renfort de commandement et des moyens risques chimiques : 1 CMIC • 2 UMIC ;

▶ du SDIS 57 : 2 FPTGP • 1 EPA 30 (CS de Thionville et Hayange) ;

▶ du Luxembourg : 2 FPTGP 4000 (CS Esch-sur-Alzette et Differdange) • 2 CCI 5000 (Luxembourg-Ville) • 1 groupe SAP de la protection civile luxembourgeoise ;

▶ de Belgique : 1 FPTGP • 1 BEA30 du CS d'Aubange.

21h30 La grande majorité de ces moyens sont sur site. Les efforts de lutte sont également entrepris sur la façade opposée (sud) du bâtiment afin, d'une part, de sécuriser les dépôts aériens de produits chimiques et, d'autre part, pour attaquer l'incendie à l'aide d'une LDV de 70 sur EPA 24 appuyée par une LDV 70 de plain-pied (CS Villerupt) . Une troisième lance canon, complétée par une LDV de 70 de plain-pied est mise en œuvre conjointement par des personnels français et luxembourgeois.

L'alimentation en eau s'avère suffisante, grâce à un recours maximum aux moyens internes de l'établissement, par l'utilisation du réseau public de la Ville de Mont-Saint-Martin et, par une rotation de CCI 6000 et FPTGP 4000, luxembourgeois et belges depuis leur territoire ainsi que du CCF 6000 de Longwy.

22h00 L'incendie peut être considéré comme maîtrisé et la propagation évitée aux zones de production (SCREEN).

Les moyens d'attaque aériens sont progressivement supprimés et des lances de plain-pied sont mises en action pour réduire les derniers foyers à même le sol.

23h00 Le feu est déclaré éteint. Ce sera finalement un débit de 12 500 l/mn qui sera mis en œuvre au plus fort de l'action.

Parallèlement à la lutte contre l'incendie, la population des communes voisines de Mont-Saint-Martin et Longlaville est informée de la situation avec recommandation de se confiner.

Des mesures sont effectuées par la CMIC 54, qui ne révèlent aucune émanation de produits chimiques.

Il s'agissait là d'une mesure plus psychologique que technique, car d'emblée, il était



certain que les produits chimiques n'étaient pas menacés par l'incendie.

Il faut également souligner une forte présence policière composée par les fonctionnaires du Commissariat de Longwy, une section de CRS et, un bouclage des frontières par les polices belge et luxembourgeoise. Cela a permis une circulation aisée des engins de secours, et une totale liberté de manœuvre dans l'enceinte de l'établissement, malgré la présence de nombreux ouvriers de Daewoo.

Les autorités Belges et Luxembourgeoises ont suivi avec attention l'évolution de la si-

tuation par l'intermédiaire de représentants dépêchés sur place, en liaison constante avec le DOS assuré par le sous-préfet de Briey.

La gestion post-incendie

Cet incendie, dont l'origine criminelle ne fait aujourd'hui plus aucun doute, a fait l'objet d'un traitement médiatique international. Il a malheureusement accéléré le processus de liquidation de l'établissement.

Il restait cependant à gérer l'évacuation des produits chimiques et des eaux d'extinction, ce qui a été réalisé sous le contrôle des services de police, en liaison avec ceux de la DRIRE et du SDIS 54. Il a été fait essentiel-



lement appel à des sociétés privées pour assurer cette évacuation en vue d'inertiser le site.

Les stigmates sociaux sont malheureusement réels et restent à traiter.

Conclusions

La gestion du sinistre par le SDIS 54, qui affrontait son troisième incendie majeur depuis le début de l'année (incendie du château de Lunéville avec 44 GL et d'un entrepôt dans la banlieue nancéienne la veille du sinistre Daewoo avec 8 GL), a pu être assurée au mieux par un suivi permanent de l'évolution du conflit social, et par un état régulier des stocks des produits chimiques. Les fortes capacités en eau d'incendie, et la participation active, coordonnée et forte de sapeurs-pompiers en provenance de deux SDIS (SDIS 54 et SDIS 57) et de deux pays limitrophes, la Belgique et le Luxembourg, ont été déterminantes.

Ce sont plus de 150 sapeurs-pompiers qui ont été mobilisés sur le site, 61 en provenance du Luxembourg et 12 de la Belgique. Une réserve de 60 sapeurs-pompiers avait été concentrée sur le CSP de Longwy (fournis par les CPII du groupement Pays-Haut du SDIS 54), avec pour mission d'assurer les secours aux personnes, en cas d'émanation de vapeurs chimiques, ou pour pallier tout évènement engendré par le sinistre.

Le chantage "aux produits chimiques" en cas de conflit social semble aujourd'hui devenir fréquent. La position des SIS est difficile dans de telles situations. Seul un suivi au plus près de l'évolution sociale permet d'éviter le pire et de répondre au mieux à tout dérapage.